

COMPLEMENTAIRE RETRAITE DES HOSPITALIERS (CRH)

Information sur le Relevé de décisions de
l'Assemblée Générale C.G.O.S du 12 Juin 2014

L'ordre du jour de cette assemblée comportait deux points portant sur la CRH, pour lesquels l'Assemblée générale a délibéré. Elle a ainsi décidé de :

- ▶ donner mandat au Conseil d'administration du C.G.O.S pour mettre en œuvre les modalités de décisions relatives à la fixation des valeurs d'achat et de service des points du régime R1 et du régime R2, pour l'année 2015,
- ▶ donner mandat au Conseil d'administration du C.G.O.S pour mettre aux normes réglementaires les dispositions contractuelles d'Épargne des Hospitaliers C.G.O.S.